

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le club **« AVENIR CLUB AVIGNONNAIS (ACA) »** **Versement du solde de la subvention 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant de l'acompte 2024 : 48 500 €

-Montant du solde : 24 500€

-Subvention 2024 : 73 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Deborah KMIEC

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club **« ASSOCIATION D'ESCRIME AVIGNONNAISE (AEA) »** **Versement du solde de la subvention 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte : 24 000 €

-Montant du solde : 29 000 €

-Subvention : 53 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Ioana DONCEAN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club **«AVIGNON HANDBALL (AHB) »** **Versement du solde de la subvention 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 32 875 €

-Montant du solde : 32 875€

-Subventions 2024 : 65 750€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Gilles FOURNIER

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON HOCKEY LOISIR (AHL) »
Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs annuelle entre le club et la Ville a été actée et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 25 000 €

-Montant du solde : 15 000€

-Subvention 2024 : 40 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Germain FIGUIERE

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION A.N.T AVIGNON (ANT) »
Versement du solde 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 26 900 €

-Montant du solde : 26 900 €

-Subvention 2024 : 53 800€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Mathieu ARMAND

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION AVIGNON LE PONTET RUGBY (APR) »
Versement du solde 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été établie et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 35 000 €

-Montant du solde : 45 000 €

-Subvention 2024 : 80 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET (ASBB) »
Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 20 000 €

-Montant du solde : 22 500€

-Subvention 2024 : 42 500€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Catherine GUION

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club « AVIGNON VOLLEY BALL (AVB) » Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 130 000 €
-Montant du solde : 130 000 €

-Subvention 2024 : 260 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Thierry MINSEN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club **« CLUB AVIGNONNAIS PATINAGE ARTISTIQUE 84 (CAPA 84) »** **Versement du solde de la subvention 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs annuelle entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 35 000 €

-Montant du solde : 35 000€

-Subvention 2024 : 70 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Alice COJEAN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club « CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS (CASA) » Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 12 650 €

-Montant du solde : 12 650 €

-Subvention 2024 : 25 300€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Vincent BEAU

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N°13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club « ASSOCIATION CLUB AVIGNON SPORTS LOISIRS (CASL) » Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel :

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 24 500 €

-Montant du solde : 24 500 €

-Subvention 2024 : 49 000 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Olivier FERRARI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 13 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club **« CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON (CFCA) »** **Versement du solde de la subvention 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 27 avril 2024, d'approuver le versement du solde de la subvention 2024, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU SOLDE.

Pour rappel

-Montant du 1^{er} acompte 2024 : 12 500 €

-Montant du solde : 24 500 €

-Subvention 2024 : 37 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Paul CELLIER

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI